

ASSOCIATION FORESTIERE DE LA VALLEE DE LA WEISS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le samedi 21 mars 2026 à 9 H 00

Lapoutroie, le 23/02/2026

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à l'assemblée générale ordinaire de notre association, qui aura lieu **le samedi 21 mars 2026 en deux temps** :

Première partie sur le terrain – RDV sur le parking du restaurant « Au Bois Le Sire » - 20 rue Charles de Gaulle, 68370 Orbey

Démonstration par Jules PETTREMANN, entrepreneur de travaux forestiers.

Prévoir une tenue adaptée. Pour des raisons d'accès, il sera préférable de privilégier le covoiturage et d'utiliser un véhicule tout chemin permettant de circuler sur un chemin forestier.



Deuxième partie au restaurant à l'hôtel restaurant « au Tilleul » 385, Lieu-dit La Place 68910 Labaroche.

Chenillard radiocommandé Pfanzelt Moritz de 75cv – présentation par M. Pettermann

1. Allocution de bienvenue par le Président Yves Laurent.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 mars 2025.
3. Rapport moral du Président.
4. Compte-rendu financier.
5. Rapport des réviseurs aux comptes, décharge du trésorier.
6. Elections au Conseil d'Administration.
7. Election des réviseurs aux comptes.
8. Cotisation 2026.
9. Bilan d'activité de l'association en 2025.
10. Etat des lieux du marché du bois.
12. Présentation du syndicat des forestiers privés – FRANSYLVA Alsace.
14. Divers.

Nous organisons, après notre assemblée, un déjeuner convivial à l'hôtel restaurant « au Tilleul » à Orbey (30 € / personne, ¼ de vin ou une boisson sans alcool et café compris, offerts par l'association – l'apéro et le supplément de vin sont à la charge des participants).

Au menu :

- Couscous
- Dessert : au choix

Au plaisir de vous rencontrer le 21 mars, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations cordiales.

Merci de bien vouloir retourner **avant le 13 mars** votre inscription à l'Assemblée Générale avec votre bulletin.

Le Président, Yves LAURENT

ASSOCIATION FORESTIERE DE LA VALLEE DE LA WEISS

INSCRIPTION

Madame, Monsieur _____

Inscrit(s) _____ personne(s) au repas de l'Assemblée Générale du 21 mars 2026.

et règle par chèque libellé au nom de l'association, le montant de :

_____ Repas x 30 € = _____ €

N.B. : Les personnes souhaitant participer à l'Assemblée Générale et ne pas prendre le repas, n'ont pas à renvoyer cette inscription.

A envoyer à :
Association Forestière de la vallée de la Weiss
Monsieur Yves LAURENT
Lieu dit La Queue de l'A
68240 FRELAND



POUVOIR

A renvoyer en cas d'impossibilité à participer à l'Assemblée Générale
de l'Association Forestière de la vallée de la Weiss à l'adresse suivante :
Yves LAURENT Lieu dit La Queue de l'A 68240 FRELAND

Madame, Monsieur _____

Domicilié _____

donne tous pouvoirs à Madame, Monsieur _____

pour me représenter et voter en mon nom à l'Assemblée Générale du 21 mars 2026.

Adresse mail : _____

BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR

BON POUR POUVOIR

Date et signature :